

Notre cabinet JD CONSULTANT est spécialisé dans le conseil, l'assistance et les services à destination des intervenants tutélaires, en matière de gestion patrimoniale. Nous répondons aux problématiques fréquemment rencontrées par les MJPM, tuteurs, curateurs... afin de les conseiller, les sécuriser et les accompagner dans leur mission auprès des majeurs protégés ou des personnes handicapées, pour tout ce qui répond de la gestion patrimoniale. Les missions de JD-CONSULTANT : Etudes patrimoniales et placements, Formation à la gestion patrimoniale adaptée à la tutelle, Conseil et expertise, Assistance aux services tutélaires et à la famille, et, surtout:

La formation globale de vos équipes sur site

Pour vous : une offre avantageuse, une organisation simplifiée, une équipe plus disponible, des questions plus pertinentes, une formation plus efficace, un résultat plus visible, une réelle interactivité entre vous et nous, une fraternité et une convivialité au service des majeurs protégés.

Un choix conséquent de formations adaptées

Module 1 La gestion du patrimoine de la personne handicapée

Module 2 Gestion prudente, diligente et avisée : applications pratiques

Module 3 Le Majeur protégé en qualité d'employeur Eviter le risque prudhommal

Module 4 Le Majeur protégé en qualité d'héritier - Mieux comprendre le déroulement de la succession

Module 5 La responsabilité du MJPM sur les actes patrimoniaux

Module 6 La facturation des Frais de Tutelles Nouveaux Décrets

Module 7 La gestion patrimoniale du majeur Protégé face à la crise définir une procédure

Module 8 L'assurance Vie de A à Z

Module 9 Tout savoir sur le Mandat de protection future

Module à définir avec vous

Des conditions simples et avantageuses

Sur site

**Soutien téléphonique
Offert pendant 30 jours**

Jusqu'à 12 participants

2400€* par jour de formation

**Documentation intégralement
fournie**

Aucuns frais supplémentaires à prévoir